Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215601766-20251211-DC2025121015-DE

COMMUNE DE PLUNERET
7, place Vincent Jollivet
56400 PLUNERET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 10 décembre, à 19h00, le conseil municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 4 décembre s'est réuni en séance publique à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Délibération n° 20251210/15 :
Cession d'une parcelle communale à la SCA PÔLE SANTE DE VINCI – Rue Léonard de Vinci – Parcelle AH 132p et AH 320p

Rapporteur : Franck VALLEIN

Etaient présents : Franck VALLEIN, François POMMOIS, Philippe GOURAUD, Karl HURTAUD, Madeleine TOSTEN, Audrey MINAMBRES, Marie-Claude SUGIC, Jean-Pierre LAURENT, Jean-Yves COZIC, Thierry PADELLEC, Hervé GUILLOUZIC, Rémy GUILLOUZIC, Stéphane LE MENAJOUR, Laurent HARNOIS.
Absents représentés : Nicolas LE GROS a donné pouvoir à Philippe GOURAUD,
Absents excusés : Anne LE CORVEC, Yves LOIN, Alix DE LEPINAU, Audrey CAMUS, Stéphanie HUYSSCHAERT, Anthony CARO, Loïc HAREL, Sabrina JULO.
Nombre de conseillers en exercice : 23 - Présents : 14- Pouvoirs : 1 - Votants : 15
Secrétaire de séance : François POMMOIS
Ouverture de la séance : quorum atteint avec 14 conseillers municipaux présents

---

Monsieur Philippe GOURAUD rappelle que par demande en date du 21 mai 2025, la SCA Pôle de santé de Vinci a sollicité la Commune pour l'acquisition des parcelles AH 132 et 320, située rue Léonard de Vinci à PLUNERET afin de réaliser un pôle médical de dentistes, d'orthodontistes et pédiatres.

Le service des Domaines a émis un avis en date du 07 mai 2025 au prix de 126.70 €/m².

Par courrier du 15 juillet 2025 et suite à négociation, un accord de principe a été donné pour la cession de ces parcelles au prix de 145 € le m².

Le Cabinet SARL NICOLAS, géomètre, a été mandaté pour redécouper les parcelles afin de laisser un passage piéton existant dans le domaine privé de la Commune. Il a établi un projet de division en date du 1er octobre 2025 créant la parcelle non encore numérotée d'une surface d'environ 2053 m².

Les frais de notaire et de géomètre demeureront à la charge de l'acquéreur.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE cette cession de terrain, à la SCA Pôle de santé de Vinci, ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, au prix de 145 €/m²,**
- **AUTORISE M. le Maire ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

PLUNERET, le 11 décembre 2025
Le Maire,
Franck VALLEIN